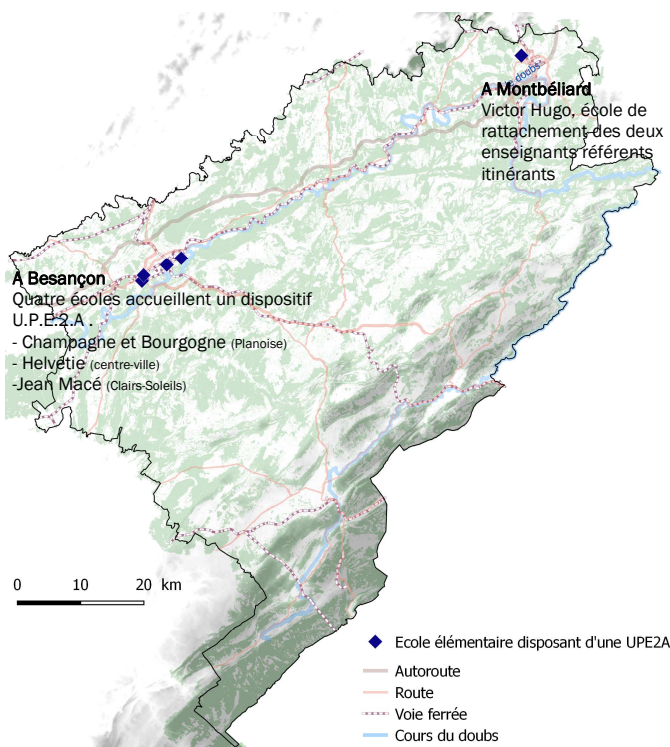


Ce positionnement de l'élève permettra de mettre en évidence :

- ↳ ses connaissances en langue française : débutant ou maîtrisant des éléments du français parlé ou écrit ;
- ↳ sa compétence plurilingue et la mobilisation des ressources de ce répertoire ;
- ↳ son degré de familiarisation avec l'écrit, quel que soit le système d'écriture ;
- ↳ ses compétences scolaires construites antérieurement, en mathématiques, par exemple.

Les résultats permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées.

## ■ Qu'est-ce qu'une UPE2A ?



## ■ Quelles ressources ?

↳ Le C.A.S.N.A.V (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, et un centre de ressources et de formation.

Toutes les informations utiles sur <http://www.ac-besancon.fr/dsden25> (rubriques politique éducative/ E.A.N.A.).

## ■ Qui contacter ?

Pour le 1<sup>er</sup> degré :

- ↳ Dominique Mielle, inspecteur de l'Education nationale adjoint à l'inspecteur d'académie
- ↳ Romain Caffarel, chargé de mission, coordonnateur du dispositif EANA 1er degré  
 Tél. 03 81 65 48 50 / Mél. [ce.eana.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.eana.dsden25@ac-besancon.fr)
- ↳ Yves Roch, inspecteur de Montbéliard 2  
 Tél. 03 81 9145 49 / Mél. [ce.ienm2.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienm2.dsden25@ac-besancon.fr)



Académie de Besançon  
 Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs  
 26 avenue de l'Observatoire  
 25030 Besançon cedex  
 Tél. 03 81 65 48 50 / Fax 03 81 65 48 92  
 Mél. [ce.dsden25@ac-besancon.fr](mailto:ce.dsden25@ac-besancon.fr)  
 Site internet : <http://www.ac-besancon.fr/dsden25>

Conception, réalisation et édition  
 DSDEN du Doubs  
 Communication et coordination du dispositif U.P.E.2.A.  
 Cartographie : IGN 2016, DSDEN Doubs 2016, réalisé avec ARTIQUE et QGIS  
 Mise en ligne sur <http://www.ac-besancon.fr/dsden25>

# La scolarisation des E.A.N.A 1er degré

Elèves allophones nouvellement arrivés

« Chaque langue est une fenêtre ouverte sur le monde. »  
 George Steiner



- Qui sont les élèves allophones nouvellement arrivés ?
- Quelle scolarisation ?
- Qu'est-ce qu'une UPE2A ?
- Quelle procédure d'accueil ?
- Une UPE2A, où ?
- Quelles ressources ?
- Qui contacter ?

## ■ Qui sont les élèves allophones nouvellement arrivés ?

👉 Il s'agit d'élèves nouvellement arrivés en France dont le français n'est pas la langue première ou qui n'en maîtrisent que quelques éléments écrits et parlés.

Ce sont néanmoins des enfants porteurs de multiples compétences dans une autre langue, voire dans plusieurs langues.

Si un enfant n'a pas été scolarisé antérieurement, on parlera d'élève non scolarisé antérieurement (ou E.A.N.A.-N.S.A.).

## ■ Quelle scolarisation ?

👉 La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun.

L'École est le lieu déterminant pour développer **des pratiques éducatives inclusives** dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme d'insertion sociale et professionnelle réussie.

Cette inclusion passe :

- ↳ par la socialisation ;
- ↳ par l'apprentissage du français comme langue seconde ;
- ↳ par la prise en compte des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système scolaire français ou celui d'autres pays, en français ou dans d'autres langues.

L'École doit aussi être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles.

(Circulaire ministérielle n°2012-141 publiée au Bulletin officiel n°37 du 11 octobre 2012, en ligne sur <http://www.education.gouv.fr/> (rubrique BO).

## ■ Qu'est-ce qu'une UPE2A ?

👉 Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (U.P.E.2.A.) est un dispositif d'accueil et de scolarisation d'enfants allophones arrivant en France.

C'est une dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques, de l'école élémentaire au lycée. Les écoles maternelles ne bénéficient pas de ce dispositif.

L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers.

Lors de la 1<sup>ère</sup> année de prise en charge, l'élève reçoit un enseignement intensif du français (environ 9 heures par semaine) dispensé par un professeur spécialisé en français langue étrangère. En fonction des progrès réalisés, il rejoint sa classe le plus souvent possible pour y suivre les autres enseignements communs.

Sauf situation particulière, la durée de scolarité d'un élève dans une U.P.E.2.A. ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire. L'objectif est qu'il puisse au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire avec, le cas échéant, un dispositif d'accompagnement plus souple.

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=61536](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536)

## ■ Quelle procédure d'accueil ?

### 👉 La procédure d'accueil à Besançon

**Etape 1** - La famille, sur rendez-vous, est reçue à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (D.S.D.E.N.) par le coordonnateur du dispositif qui propose si nécessaire une affectation dans une école disposant d'une U.P.E.2.A..

**Etape 2** - La famille inscrit son enfant à la mairie qui suit les recommandations des services départementaux quant à l'affectation.

**Etape 3** - Au vu du certificat d'inscription délivré par la mairie, le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant et organise le premier accueil.

**Il peut arriver que la proposition d'inscription en U.P.E.2.A. soit refusée.**

- L'élève est alors inscrit dans son école de secteur.
- Le coordonnateur prend contact avec l'école afin d'effectuer un bilan de positionnement linguistique et scolaire complet et de conseiller l'équipe enseignante pour la mise en place d'une aide pédagogique adaptée aux besoins de l'élève.

### 👉 La procédure d'accueil à Montbéliard

Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (U.P.E.2.A.), implantée dans le Pays de Montbéliard, est rattachée à l'école élémentaire Victor Hugo à Montbéliard, sous la responsabilité de l'inspecteur de la circonscription de Montbéliard 2. Deux enseignants sont susceptibles d'intervenir dans les écoles des quatre circonscriptions d'inspection relevant du secteur concerné.

- Celle-ci prend contact avec la circonscription de Montbéliard II qui prévient les enseignants UPE2A itinérants.

### 👉 Les élèves allophones isolés

Tout élève allophone arrivant doit pouvoir bénéficier d'un positionnement linguistique et scolaire.

Il revient à l'équipe enseignante de prendre contact avec le coordonnateur qui se déplacera afin de rencontrer la famille et de procéder au positionnement initial de l'élève.